

# Union conjugale: se fiancer, se marier

#### Sommaire

Généralités

Descriptif

Procédure

Recours

#### Généralités

Le droit du mariage et celui des fiançailles est principalement régi par le droit fédéral. Il convient de se référer à la fiche fédérale. Les cantons sont toutefois compétents pour régler la procédure et désigner les autorités compétentes.

Le 26 septembre 2021, le peuple suisse a voté en faveur du mariage pour tous, ce qui veut dire que les personnes de même sexe peuvent prétendre au mariage au même titre que les personnes hétérosexuelles. Les premières célébrations de mariage ont lieu depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Mentionnons l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013 de la loi sur les mesures contre les mariages forcés. Le mariage forcé constitue à présent une cause absolue d'annulation du mariage. Cela signifie qu'il peut être annulé par toute personne intéressée. Le mariage avec ou entre des personnes mineures n'est pas possible et le regroupement familial n'a plus lieu en cas de soupçon de mariage forcé.

# Descriptif

Se référer à la fiche fédérale correspondante.

### Procédure

Le canton du Valais est subdivisé en six arrondissements d'état civil, à savoir celui de Brig-Glis, Visp, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

Les couples souhaitant se marier doivent s'adresser directement à l'office de l'état civil de la commune du domicile de la fiancée ou du fiancé. L'office de l'état civil compétent les renseignera sur les documents nécessaires.

Les questions ayant trait à l'organisation de la cérémonie (l'heure, le jour et le lieu) sont à discuter directement avec l'office de l'état civil concerné.

Pour les cérémonies religieuses, les différentes Eglises du canton sont à disposition des personnes intéressées.

# Recours

Actualisée le 23.07.2024 Page 1/2

## Sources

Site internet du service de la population et des migrations (Valais)

Reccueil systématique de la législation valaisanne

Responsable rédaction: HESTS Valais



Offices de l'état civil du canton du valais

Lois et Règlements Pas de loi pour cette fiche

Sites utiles

Service de la population et des migrations

Actualisée le 23.07.2024 Page 2/2